

## **DECLARATION DE LA CONFERENCE DE LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE: « LE ROLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ »**

**Les déléguées et délégués du mouvement syndical national et international affiliés à la Confédération syndicale internationale et aux fédérations syndicales internationales, réunis dans la ville de Guatemala, du 29 au 31 janvier 2008, à l'occasion de la Conférence internationale sur le rôle des syndicats dans la lutte contre l'impunité;**

### **CONSIDÉRANT:**

- Que face au niveau élevé de violence et d'impunité à l'encontre des dirigeants syndicaux, sociaux et indigènes au Guatemala et suite aux nombreuses plaintes et appels à la solidarité lancés par les organisations syndicales guatémaltèques et d'Amérique centrale à la communauté internationale, le mouvement syndical international s'est réuni à Guatemala dans le cadre de cette Conférence pour déclarer sa solidarité et son soutien en faveur des syndicats et du peuple guatémaltèques et pour répudier l'impunité.

- Que le nouveau président du Guatemala, Alvaro Colom Caballeros a exprimé sa volonté politique et son engagement en faveur de la justice sociale et l'établissement d'un véritable Etat de droit au Guatemala, une position partagée par le mouvement syndical.

- Que la situation au Guatemala synthétise de façon dramatique le contexte de violation systématique des droits humains et syndicaux, qui se propage peu à peu à l'ensemble de l'Amérique centrale, avec des atteintes flagrantes à la liberté syndicale et à la négociation collective. Cette situation réclame des actions unifiées à l'échelon régional et international et appelle les gouvernements à honorer leurs obligations de respecter et de garantir les droits fondamentaux de leurs citoyens.

### **La Conférence DECLARE :**

1. L'engagement résolu du mouvement syndical national et international contre toute violence ou violation des droits fondamentaux et contre l'impunité au Guatemala et dans les autres pays d'Amérique centrale.
2. Sa décision et son engagement de continuer à accompagner et à soutenir le mouvement syndical guatémaltèque, pour favoriser les espaces et les moyens de pression et de plaidoyer leur permettant de faire face aux défis que représentent les violations des droits humains et syndicaux, qui affectent chacune et chacun d'entre nous sans distinction.
3. Un engagement particulier de l'ensemble du mouvement syndical ci-présent pour exiger que toute la lumière soit faite sur les meurtres de Pedro Zamora, Marco Tulio Ramirez, Rosalio René Gonzalez Villatoro et Raul Castro Bocel, de même que sur les autres actes de violence, attaques et menaces contre des domiciles de syndicalistes et des bureaux syndicaux, et pour demander

que les auteurs intellectuels et matériels de ces crimes soient traduits en justice et condamnés.

4. Qu'il est d'une importance fondamentale que le syndicalisme guatémaltèque et international soutienne et promeuve la mission de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) au sein de toutes les instances pertinentes, y compris l'ONU, l'Union européenne et les Etats membres de ces dernières. Qu'elle s'engage également à fournir toutes les informations disponibles concernant les meurtres de Pedro Zamora, Marco Tulio Ramirez, Rosalio René Gonzalez Villatoro et Raul Castro Bocel, qui constituent désormais des cas emblématiques de la violence à l'encontre du mouvement syndical.
5. Qu'elle concorde avec les vues exprimées par le président Colom concernant le besoin impératif d'établir des bases solides pour un dialogue social authentique, comme mécanisme générateur de confiance entre les syndicats et les employeurs, aussi bien à l'échelon national qu'international.
6. Qu'elle salue l'engagement du président Colom de renforcer l'inspection du travail, dotant celle-ci de la capacité coercitive et des moyens nécessaires pour en assurer le fonctionnement correct.
7. Que le mouvement syndical international, sous l'égide de la CSI, de son organisation régionale pour les Amériques et des FSI, devra mettre en place un mécanisme concret et efficace pour assurer le suivi des engagements pris par le président du Guatemala, pour permettre des évaluations périodiques de la situation.
8. Que, face au constat du nombre croissant d'assassinats de femmes au Guatemala et dans d'autres pays d'Amérique centrale, il incombe au mouvement syndical d'assumer comme priorité la lutte contre le « gynocide » et d'adopter, à cette fin, des dispositions concrètes qui contribuent à éradiquer cette atteinte néfaste au droit à la vie des femmes.
9. Son engagement en faveur de l'établissement d'une stratégie d'action claire du mouvement syndical contre l'impunité et en faveur des droits humains, y compris les droits syndicaux et les droits des peuples indigènes, au sein des organes régionaux et internationaux pertinents comme l'OEA, l'UE, l'ONU et ses agences spécialisées, en particulier l'OIT.
10. La nécessité d'élaborer une forte campagne internationale au Guatemala et en Amérique centrale pour défendre la liberté syndicale et la négociation collective, des droits établis en vertu des Conventions n° 87 et n° 98 de l'OIT.
11. La nécessité de soutenir et de renforcer les mécanismes de lobbying et de plaidoyer qui influencent l'actuel processus de négociation de l'Accord d'association UE/Amérique centrale, en vue de la pleine intégration du thème des droits humains et syndicaux. De même, l'importance de favoriser l'échange d'expériences avec le mouvement syndical européen.

12. Le besoin impérieux d'unité au sein du mouvement syndical guatémaltèque pour renforcer sa présence et sa voix au sein de la société.

**Réunis dans la ville de Guatemala, ce 31 janvier 2008, nous assumons ces défis sur base de l'engagement ferme et de la solidarité que nous avons exprimés tout au long de cette Conférence.**